

## Contrat dei lavoratori de la Mécanique: la plate forme unitaire a été annoncée

La nouvelle est de celles qui sont autant désirée que tant attendue : les syndicats de la mécanique ont atteint un accord sur la plate forme unitaire pour le deuxième salaire biennal du contrat du secteur.

La nouvelle a été annoncée à Rome, Mardi 11 Janvier, par les secrétaires généraux de Fim-Cisl Giorgio Caprioli, Fiom-Cgil Gianni Rinaldini, et Uilm-Uil Antonino Regazzi.

En bref, voilà le contenu de l'accord.

Au premier point, soit au point de vue logique qu'au point de vue politique, il y a la définition des règles relatives au rapport entre les trois syndicats et les travailleurs au cours de la négociation avec le patronat. Les règles auxquelles la formulation et la fixation représentaient, pour la Fiom, le préalable décisif.

Avant tout, sur ce point on récupère le referendum dit « d'aller », c'est à dire la consultation que les syndicats vont promouvoir d'une manière unitaire entre les travailleurs du secteur pour valider la plate forme. En second point, il sera formé une assemblée de 500 délégués des trois organisations syndicales. Telle assemblée, vue qu'elle est formée de délégués nommés et non élus, ne sera pas dotée de pouvoir souverain mais elle sera consultée par les syndicats au cours des négociations, ainsi elle sera un significatif point de repère. En fin Fim, Fiom et Uilm ont concordé que, à la phase finale des négociations, sera tenu le référendum dit « de retour » qui doit valider le contenu du souhaitable accord avec la « Federmeccanica ».

A ce propos, il est important de noter que , sur la base de l'accord entre les trois syndicats, ce second referendum se tiendra indépendamment du plus ou moins degrés de proximité que, à ce point, auront les positions des syndicats eux mêmes. Si le referendum sera demandé d'une manière unitaire par Fim, Fiom et Uilm, pour avoir l'accord des travailleurs à l'hypothèse de l'accord avec la « Federmeccanica » il suffira la majorité simple (50% + 1) des votes valides exprimées en cette occasion. Si au contraire, c'est une seule organisation syndicale qui demande le referendum, pour accepter ou refuser l'hypothèse de l'accord il faudra la majorité qualifiée, égale à 50% + 1 des participants au referendum dit « d'aller ».

Pour ce qui concerne la revendication du salaire, en relation avec le deuxième biennale du Contrat (2005-2006), elle sera dans l'ordre de 130,00 euro pour le 5°niveau . Cette somme sera articulée en deux partis.

La première parti, vise à récupérer le pouvoir d'achat des rétributions perdu au cours du biennal 2003-2004 et à le sauvegarder pour le biennal 2005-2006. Elle sera de 105 euro, pour le 5°niveau, et elle va incrémenter les salaires de base prévus actuellement des huit (8) niveau contemplés par le Contrat.

La deuxième parti , constituée d'une somme fixe de 25 euro et donc non paramétrée, va aussi à tous les travailleurs du secteur à commencer par les entreprises où il n'y pas eu la négociation. Telle somme sera un élément distinct de la rétribution et sera absorbée dans les accords d'entreprise pour les prochains quatre ans.

**A cura dell'Ufficio Stranieri CGIL di Brescia**